

REGLEMENT TRIATHLON D'AGON COUTAINVILLE 2022

Article 1 : conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes licenciés(es) Triathlon 2022 et aux non licenciés(es) Triathlon sur fourniture d'un certificat médical de moins de 1 an, attestant la **non contre-indication de la pratique du Triathlon en compétition** ou, seulement pour le relais, présentation de licence FFN 2022 pour le nageur, FFC 2022 pour le cycliste ou FFA 2022 pour le coureur à pied.

Pour tous les participants : lors du retrait des dossards obligation de présenter la licence 2022 de triathlon ou pour les relais, natation, cyclisme ou athlétisme (même si une copie a été fournie au préalable lors de l'inscription sur klikego)

Pass-compétition : celui ci est obligatoire si le concurrent est non licencié FFTRI. Il devra être ajouté à l'inscription sur klikego

Remarque : pour les licenciés Triathlon et en cas de non présentation de la licence triathlon lors du retrait du dossard ou licence triathlon en cours de validité le jour des épreuves : prévoir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FF Triathlon, ce chèque sera transmis à la fédération pour contrôle de la licence. Une somme de 10 € sera retenue par la FFTRI pour frais de dossier avant la rétribution du reliquat.

Article 2 : Organisation sportive

Le règlement appliqué sera celui de la Réglementation Sportive FFTRI 2022

L'organisation fournit les dossards.

Le dossard doit être visible : de dos durant l'épreuve cycliste et de face durant la partie course à pied.

Distances :

Formats XS : 400 m de natation / 8,5 km de vélo/ 2,5 km de course à pied

Formats S : 750 m de natation / 24 km de vélo/ 5 km de course à pied

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par Breizhchrono ; les résultats seront accessibles en ligne sur le site Breizhchrono.com

Pendant la compétition la puce remise lors du retrait des dossards devra être portée à la cheville gauche ; elle devra impérativement être restituée à l'arrivée.

Pour les relais la puce servira de témoin entre les équipiers.

La non restitution de la puce sera facturée.

Natation :

Le bonnet de bain est obligatoire et à la charge du concurrent.

L'athlète doit obligatoirement être capable de nager la distance de l'épreuve qu'il a choisie.

Le port d'une combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24°C.

Le départ sera effectué en 2 vagues en fonction des catégories (voir programme du jour)

Vélo :

Le respect du code de la route est obligatoire.

En cyclisme, le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée .

Les deux formats proposés XS et S sont à réaliser sans drafting (sans abri derrière un cycliste)

Aire de transition :

Dans l'aire de transition chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

La circulation dans l'aire de transition doit se faire à pied, vélo à la main, casque fixé sur la tête, sanglé

L'accès à l'aire de transition est interdit à toutes les personnes extérieures à l'organisation. L'entrée et la sortie se feront sous le contrôle des membres de l'organisation et sur présentation du dossard .

Article 3 : Arbitrage

En cas de non respect des consignes de course les sanctions seront sans appel et sous forme de « prison » (penalty box) : temps d'arrêt conformément au règlement de la FFTRI.

Tout concurrent fautif n'ayant pas effectué sa pénalité sera disqualifié. Il incombe à l'athlète sanctionné d'effectuer sa pénalité de sa propre initiative sans attendre de rappel de l'organisateur et/ou de l'arbitrage.

Article 4 : Places limites / Temps limites

Sur le XS :

300 places individuelles + 30 places en relais

pour les temps limites : 20' pour la natation et 1h à la fin du vélo

Sur le S :

300 places individuelles+ 30 places en relais

pour les temps limites : 30' pour la natation et 1h30' à la fin du vélo

Au-delà de la première limite, tout concurrent encore sur le circuit vélo sera disqualifié.

Au-delà de la seconde limite, pas de départ sur le circuit course à pied

Article 5 : annulations

En cas de décision préfectorale exigeant l'annulation des épreuves, les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents à hauteur de 25% afin que l'organisation couvre ses frais.

Le remboursement de l'inscription est possible sur présentation de certificat médical

- 100 % jusqu'au 15 juin 2022 (frais d'inscription klikego déduit)
- 50 % entre le 15 juin et le 2 juillet 2022

Après cette date, en cas de désistement ou d'absence, il n'y aura pas de remboursement du coût de l'inscription.

Article 6 : Droit à l'image

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au Triathlon d'Agon Coutainville qui se déroulera le 03/07/2022 sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.

Article 7 : Inscriptions

Les inscriptions se font obligatoirement sur le site internet Klikego avec paiement en ligne,

Inscriptions en ligne : <http://www.klikego.com/>

XS en individuel =19 € + 2 € de pass compétition si non licencié à la FFTRI +1€ (klikego)

S en individuel = 24,5 € + 5 € de pass compétition si non licencié à la FFTRI +1,5€ (klikego)

XS en relais = 30,5 € + 2 € de pass compétition par relayeur non licencié à la FFTRI +1,5€ (klikego)

S en relais = 35,5 € + 2 € de pass compétition par relayeur non licencié à la FFTRI +1,5€ (klikego)

(klikego = Frais d'inscription en ligne)

Après le 1er juillet il n'est plus possible de s'inscrire ; pas d'inscription sur place le jour de la compétition.

Si la liste des inscrits est complète une liste d'attente sera établie et proposée aux athlètes présents le jour de la course.

Seuls les dossiers complets seront retenus.

Agés requis / Age minimum par épreuve

Epreuve	Natation	Vélo	Course à pied
XS individuel	À partir de Benjamin : être né en 2010 ou avant		
XS relais			
S individuel	À partir de Cadet : être né en 2006 ou avant		
S relais			

Remarque : le participant doit disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

Article 8 : transformation du triathlon en duathlon

Si les conditions climatiques ne permettent pas de réaliser l'épreuve de natation en toute sécurité (décision je jour même en concertation avec le corps arbitral) , si les analyses d'eau effectuées, les jours précédents l'épreuve, par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) indiquent que l'eau n'est pas compatible à la pratique de la natation :

- le triathlon XS sera transformé en duathlon XS (2.5 km / 8,5 km / 1.25 km)
- le triathlon S sera transformé en duathlon S (5 km / 24 km /2.5 km)

Il n'y aura pas de remboursement si le participant refuse de participer au duathlon.

Article 9 : Récompenses

Seront récompensés :

Sur le format XS :

- les 3 premiers du classement scratch (hommes et femmes)
- le premier de chaque catégorie Sénior Homme, Sénior Femme, Vétéran Homme Vétéran femme, 1ère équipe relais

- les 3 premiers juniors (garçons et filles)
- les 3 premiers cadets (garçons et filles)
- les 3 premiers minimes (garçons et filles)
- les 3 premiers benjamins (garçons et filles)

Sur le format S :

- les 3 premiers du classement scratch (hommes et femmes)
- le premier de chaque catégorie Sénior, Homme, Sénior Femme, Vétéran Homme Vétéran femme, 1ère équipe relais
- les 3 premiers juniors (garçons et filles)
- les 3 premiers cadets (garçons et filles)